



Direction générale  
de la création  
artistique

Monsieur Christophe LE FRANÇOIS  
Président du Comité des Artistes Auteurs  
Plasticiens – CAAP  
6, rue Victor Hugo  
95430 AUVERS-SUR-OISE

Affaire suivie par  
Pascal Murgier  
Poste

01.40.15.78.84  
Référence

DGCA/SAP/DAPROF/N°263

62, rue Beaubourg  
75003 Paris France

Téléphone 01 40 15  
Télécopie 01 40 15

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport remis par Messieurs Michel Raymond et Jean-Marc Lauret sur la consolidation du régime de protection sociale des artistes auteurs.

Ce rapport formule un ensemble de propositions sur la modernisation de la gestion du régime et sur son adaptation à l'évolution des conditions d'exercice d'activité des artistes auteurs. Il constitue la base d'une concertation que les ministères concernés entendent mener avec toutes les parties prenantes.

Je souhaite d'ores et déjà recueillir vos observations et vos propositions, afin d'organiser au mieux un débat ouvert sur l'avenir de ce régime. Les services du ministère de la culture et de la communication, direction générale des médias et des industries culturelles, direction générale de la création artistique, sont bien entendu à votre disposition pour tout échange, dans l'attente de la mise en place avant la fin de cette année 2013 d'un cadre et d'un calendrier de discussion qui permettra à chacun d'apporter sa contribution à la consolidation du régime.

Je vous saurais gré, à cette fin, de me faire part d'ici la fin du mois de novembre de vos avis et analyses sur les mesures envisagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Michel ORIER  
Directeur général de la création artistique